



Achat en nue propriété avec usufruit en viager

Par **gigliola caneschi**, le **13/08/2008** à **17:30**

ma cousine qui habite en Amérique Latine a acheté un appartement à Paris en nue propriété, l'usufruit du vendeur est viager. En cas de décès du vendeur comment et par qui en sera-t-elle informée et qu'elles seront les formalités à remplir pour récupérer son bien?

Par **juliendu44**, le **16/08/2008** à **00:31**

Bonsoir, a mon avis et en esperant que votre cousine soit passee devant un notaire elle n aura pas a se manifester puisque c est le notaire qui l informera et reglera toutes les formalites.